

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 18 H 00

**Présents : AULOMBARD J.J. GAZZA A. CARBONNEL B. CANAL G. AMIEL C. AZAM P.
BEAUVOIS R. SARIEGE B. LOFFICIER J.M. GARROS E. RAZEYRE P.**

Absents : BERENGUER L.

**Procurations : CARBOU G. pour GARROS E
PIERRON J. pour AULOMBARD J.J
COSTE J. pour CANAL G**

Le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Le compte rendu de la réunion du 23 avril 2014 n'appelle aucune observation.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Désignation des délégués de Conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- Budget Primitif : eau – assainissement 2014 et Ateliers Relais 2014
- Délégations diverses
- Indemnités à Monsieur le Percepteur
- Mission Lac Chalabre/Montbel

Le Maire fait savoir qu'en vue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014 il y a lieu de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Il appelle le Conseil à voter.

Résultat du vote :

- AZAM P – GARROS E – CARBONNEL B sont désignés délégués titulaires
- GAZZA A – CANAL G – COSTE J sont désignés délégués suppléants

Budget Primitif :

- Eau – assainissement 2014

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 44 586.00 €

Investissement : 457 673.00 €

Le remboursement prêt capital s'élève à 9 100.00 €.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration à 390 000.00 €.

La récupération de la TVA : 50 000.00 €

Diverses subventions : 250 000.00 €

Pour financer la station d'épuration il y a lieu de faire un prêt de 100 000.00 €

- Ateliers relais

En fonctionnement

Le remboursement prêts intérêts : 4 773.87 €

Les recettes du loyer Cartofrance part intérêt : 4 773.87 €

En investissement

Le remboursement des prêts en capital : 20 699.81 €

Les recettes du loyer Cartofrance part capital : 20 699.81 €

Le budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 44 586.00 €

Investissement : 46 623.33 €

Il faut procéder aux délégations auprès du SYADEN :

CARBONNEL B et RAZEYRE P sont élus

En ce qui concerne la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés) :

CANAL G est nommé titulaire

GARROS E est nommée suppléante

Le receveur municipal assure des prestations de conseil pour le suivi de la comptabilité communale ainsi que pour l'élaboration des budgets.

A ce titre l'arrêté du 16 décembre 1983 nous permet de leur allouer une indemnité.

Le Maire demande le vote à ce sujet : vote à l'unanimité.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du Lac de Chalabre en 1981 et celui de Montbel en 1984.

Le but de ces deux réalisations devait avoir un impact touristique et économique sur Chalabre et ses environs.

Or il serait judicieux d'envisager la mise en œuvre d'un programme de valorisation de ces deux lacs. Monsieur Patrice GASTINEAU serait apte à faire cette étude.

Le Président demande l'approbation du Conseil Municipal pour lui octroyer cette mission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 30.